

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,  
DE L'OUTRE-MER,  
DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES  
ET DE L'IMMIGRATION

—  
*Direction générale  
de la gendarmerie nationale*

—  
*Direction des personnels militaires  
de la gendarmerie nationale*

—  
Sous-direction  
de la gestion du personnel

—  
Bureau du personnel officier

**Arrêté du 19 octobre 2011 portant nomination au grade de sous-lieutenant  
à titre temporaire dans la gendarmerie nationale**

NOR : *IOCJ1129040A*

Le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration,

Vu le code de la défense, notamment son article L. 4134-2 ;

Vu le décret n° 2008-946 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des officiers de gendarmerie ;

Vu le décret n° 2008-947 du 12 septembre 2008 modifié fixant certaines dispositions applicables aux élèves militaires des écoles militaires d'élèves de carrière, notamment son article 2 ;

Vu l'arrêté du 27 juillet 2001 fixant l'organisation générale de la scolarité des élèves admis à l'École des officiers de la gendarmerie nationale,

Arrête :

Article 1<sup>er</sup>

Les aspirants suivants, de recrutement OG TITRES, sont nommés, pour la durée de la formation initiale, au grade de sous-lieutenant à titre temporaire à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2011 :

Aimar Sylvain.

Laurent Stéphanie.

Branco Richard.

Pussiau Amaury.

Coulombeix Anne.

Article 2

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 19 octobre 2011.

Pour le ministre et par délégation :  
*Le directeur des personnels militaires  
de la gendarmerie nationale,*

J. DELPONT